Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vente forcée sur Internet

Par PierreDuCher

Bonjour

J'ai acheté un four micro onde PROLINE à 89,99? sur le site Darty le 4 avril dernier. Il m'a été livré 4 jours après, je n'ai eu aucun problème de ce coté. J'ai pu télécharger la facture sur mon espace client indiquant la référence du four, le prix, la date, etc.

Par contre j'ai reçu les 4 et 6 juin des relances par mail de Darty m'indiquant qu'ils n'avaient pas pu encaisser auprès de ma banque le montant de 49? correspondant à un abonnement annuel au service "pack serenité" que j'ai souscrit en même temps que ma commande du four. Je leur ai répondu d'annuler cet abonnement car j'avais probablement coché une case par erreur et que je ne désire pas être abonné à ce service, mais ils insistent.

J'ai contacté ma banque : elle a refusé le paiement tout simplement parce qu'elle n'a pas d'autorisation de prélèvement de ma part pour cet achat.

J'ai recherché dans mes mails et j'ai vu qu'en effet Darty m'a envoyé le 4 avril un contrat d'abonnement, sous forme pdf, et que je devait leur renvoyer un exemplaire signé par la poste. Ce que je n'ai évidement pas fait puisque je n'avais pas prêté attention à ce mail que j'avais pris pour de la pub

Darty me relance maintenant car j'avais un mois à partir du 4 avril pour résilier l'abonnement et que je ne l'ai pas fait.

Il me semble que légalement je ne suis engagé à rien puisque je n'ai pas donné d'autorisation de prélèvement et que je n'ai rien signé. Est-ce bien le cas ? Comment puis-je donner suite aux relances de Darty ?

Merci pour vos conseils,
Pierre Capdevila

Par osram

Vous n'avez pas signé et retourné ce contrat, vous n'êtes donc pas engagé.

Vous n'avez rien à payer.

Si Darty insiste, demandez de recevoir la copie de votre engagement